

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance du 6 JUILLET 2012**

L'an deux mille douze, le six juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent, DELANNOY Jean-Paul adjoints, JOUBLIN Sylvie, REGNIER Marie-Christine, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis  
Mme MULLER est arrivée à 21h Pour voter le 3<sup>ème</sup> sujet.

Secrétaire de séance : Mme REGNIER Marie-Christine

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

**Date de convocation**  
**2 juillet 2012**

**Date d'affichage**  
**13 juillet 2012**

**Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.**

<b>ATTRIBUTION DES BAUX DE CHASSE DES BOIS COMMUNAUX DELIBERATION 1/JUILLET 2012</b>
--

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine le choix de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 2 juillet 2012, de la façon suivante :**

- **lot 1 : Bois de la Courroie, de 53 ha 14, à la société de chasse des Bois d' Arcy pour 31 € de l' hectare, soit un montant annuel de 1 647 € 34.**
- **Lot 2 : Bois de la rive droite de la Cure, de 133 ha 15, à l'Amicale du Veau Guérin pour 31 € de l' hectare, soit un montant annuel de 4 127 € 65.**
- **Lot 3 : Bois chauds, de 90 ha 93, à Mr Deroi, pour 51 € 70 de l' hectare, soit un montant annuel de 4 701.08 €.**
- **Lot 4 : Côte Droite, de 32 ha 48, à la société de chasse des Bois d'Arcy pour 51 € de l'hectare, soit un montant annuel de 1 656.48 €.**
- **Lot 5 : Bois du Lac Sauvin, de 23 ha 05, à la société de chasse des Bois d' Arcy pour 49 € de l'hectare, soit un montant annuel de 1 1129.45 €.**

**Les baux seront à la charge des locataires et conclus devant Maître ODIN, notaire à Vermenton, pour une période de 6 ans. Le Conseil municipal mandate le maire pour signer les baux à intervenir.**

**CHOIX DU MAITRE D' ŒUVRE POUR L' ETUDE  
DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES : DELIBERATION 2/JUILLET 2012**

Afin de raccorder le chauffage de la salle des fêtes sur la chaufferie bois en cours d'installation dans le bâtiment de la mairie, il convient de faire une étude afin de pouvoir demander des subventions en 2013 dans le cadre du contrat de canton.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir le cabinet PYXAIR comme maître d'oeuvre, qui a réalisé l' étude pour la chaufferie, pour réaliser cette étude au taux de rémunération de 10 %.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET DU COMMERCE  
DELIBERATION 3/JUILLET 2012**

Le compte administratif 2011 du budget du commerce s'équilibre en crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement à 482 000 € HT, compte tenu de son assujettissement à la TVA. Aucune opération n'a été passée sur l'exercice 2011.

Un reste à réaliser de 9 000 € a été inscrit en dépenses d'investissement afin de pouvoir régler les factures avant le vote du budget primitif 2012 du commerce.

A l'unanimité, le conseil municipal vote le compte administratif 2011 du commerce.

**MISE EN GERANCE DU CAMPING POUR 2013  
DELIBERATION 4/JUILLET 2012**

Après délibération, le conseil municipal décide de lancer un appel à candidature pour la mise en gérance du camping de l' Isle Saint Jean en 2013. Une étude des projets sera faite.

**TARIFS 2012 DE LA SALLE DES FETES  
DELIBERATION 5/JUILLET 2012**

Le Conseil municipal décide de facturer la location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> août 2012 selon les conditions suivantes :

	Personnes extérieures	Arcyats	Associations extérieures	Associations arcycates
<b>Forfait week-end (vendredi soir au dimanche soir)</b>	<b>220 €</b>	<b>130 €</b>		
<b>Journée sans utilisation de la cuisine</b>	<b>80 €</b>	<b>40 €</b>		
- sans but lucratif			<b>50 €</b>	<b>Gratuite</b>
- à but lucratif			<b>50 €</b>	<b>20 €</b>
<b>Journée avec utilisation de la cuisine</b>	<b>150 €</b>	<b>100 €</b>		
- sans but lucratif			<b>50 €</b>	<b>40 €</b>
- avec but lucratif			<b>100 €</b>	<b>70 €</b>
<b>Supplément belle vaisselle</b>	<b>40 €</b>	<b>20 €</b>	<b>30 €</b>	<b>15 €</b>
<b>Supplément locations tables tubulaires</b>	<b>15 €</b>	<b>10 €</b>	<b>15 €</b>	<b>10 €</b>

## QUESTIONS DIVERSES

### Association foncière :

Par arrêté préfectoral en date du 8 juin 2012, l'association foncière de remembrement d'Arcy-sur-Cure est dissoute. Les chemins deviennent la propriété de la commune d'Arcy-sur-cure qui a la charge de leur entretien.

### Fond National de Péréquation des ressources Intercommunale et Communale :

Pour 2012, la CCECY conserve la totalité du fond compte tenu de son inscription au budget mais dès 2013 le montant perçu sera reversé aux communes sur la base du pourcentage de répartition « dite de droit » commun, soit pour Arcy-sur-Cure 8.24 %.

### Exposition de peintures et artisanat d'art :

Le vernissage de l'exposition de peintures, qui aura lieu du 22 juillet au 5 août 2012 à la salle des fêtes, se déroulera le samedi 21 juillet.

### Exposition d'Olivier Couquet au Théâtre d'Arcy :

Le conseil municipal est convié au vernissage de l'exposition de l'artiste icaunais Olivier Couquet le vendredi 20 juillet au Théâtre d'Arcy-sur-Cure (36 rue du Pont).

### Chemins de randonnée :

Mme Engelmann fait part de modification des circuits de randonnée signalés par des marcheurs. Les circuits seront refaits afin de vérifier la véracité de ces renseignements.

### Assainissement quartier de l'Eglise :

Samedi 7 juillet le SPANC contrôlera de nouvelles habitations dans le quartier de l'Eglise. Mme Lazzari signale que le problème n'est toujours pas résolu : des eaux noires continuent de s'écouler dans les caniveaux par période.

### Football :

Mr Donabedian informe que le foot repart à Arcy-sur-Cure avec Mr Pierre BOLIS en président et lui-même en tant que vice-président.

La Commune prendra à sa charge l'achat de nouveaux filets de buts.

### Tourisme :

Mlle Joublin informe de la réouverture du chalet touristique aux Grottes d'Arcy pour juillet et août. Nos documentations y ont été déposées.

### Environnement :

Un composteur collectif a été commandé par la CCECY afin d'être installé à Arcy-sur-Cure. Il convient de préparer l'emplacement, avec plantation d'une haie, pour la mise en place avec l'aire de tri dans le terrain acquis par la Commune en face du terrain de foot. Une subvention de 1 500 € nous sera versée en 2013 pour cette réalisation.

La BBD, bureau retenu, va réaliser une étude dans un délai de 5 mois pour la somme de 14 600 € pour proposer 3 projets de ramassage des déchets, de fonctionnement des déchetteries et des aires de tri.

La séance est levée à 22 H 10.

Le Maire,